

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°2 au budget 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Hors mouvements comptables sur le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2018 augmente les crédits de paiement de l'exercice de 0,5 % en fonctionnement et de 2,3 % en investissement.

En investissement, elle permet de prendre en compte le lancement de la phase 2 du projet de développement du port de Brest ainsi que des ajustements d'opérations telles que le déploiement plus rapide des équipements informatiques dans les lycées, ou encore les contreparties régionales au FEADER et FEAMP en matière économique.

En fonctionnement, les ajustements de crédits sont principalement destinés à l'économie pour l'accompagnement des entreprises ; à la formation pour accroître le dispositif Chèque Formation ; au règlement d'une médiation relative à un litige entre le Syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel (SMBMSM) et la société titulaire de sa délégation de service public.

Cette DM n°2 permet également d'intégrer dans le budget de la Région les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020 (63,9 M€) et du Programme FEAMP (1,2 M€), dont la Région assume l'Autorité de gestion.

Il est par ailleurs proposé l'abondement d'autorisations d'engagement sur la politique des transports pour permettre, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, d'assurer les dépenses du premier trimestre 2019 de la convention TER.

Cette décision modificative permet également l'inscription de crédits pour ajuster les dépenses de moyens en matière de patrimoine immobilier, de ressources humaines, de système d'information et pour des écritures comptables.

En recettes, les inscriptions nouvelles en section de fonctionnement permettent d'équilibrer les crédits supplémentaires inscrits en fonctionnement.

Les recettes d'investissement sont en revanche en diminution, une partie des produits de cession initialement attendus en 2018 étant décalée à 2019. En conséquence, l'équilibre de cette décision modificative conduit à ajuster l'autorisation d'emprunt inscrite au budget à concurrence de 17 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le projet de décision modificative n° 2 présente des ajustements qui au final demeurent bien maîtrisés, et qui autorisent principalement un soutien supplémentaire à des programmes porteurs pour l'économie et l'emploi. Le CESER en voit ainsi l'illustration au travers de la nouvelle phase d'investissement concernant le port de Brest. Considérant la forte évolution des besoins constatés

dans ces programmes et les réponses budgétaires que la Région a su apporter successivement au travers des deux décisions modificatives de 2018, le CESER découvrira avec intérêt les prévisions qui seront inscrites dans les prochaines orientations budgétaires pour 2019.

Le CESER constate que les ajustements contenus dans cette décision modificative permettent également le soutien à différents programmes touchant principalement à la formation (mise en œuvre du Plan régional d'investissement dans les compétences –PRIC-, financement des projets individuels de formation longue ou encore numérique dans les lycées), mais aussi au transport ou au tourisme. Le CESER souscrit à ces orientations.

Pour ce faire, ces ajustements (1,142 M€) demandent à être complétés par 17 M€ d'emprunt, ce qui constitue une situation relativement nouvelle au regard des décisions modificatives successives de ces dernières années. Il convient toutefois de noter que cette ligne s'inscrit dans la limite initialement fixée dans le budget primitif, alors que l'intégration comptable des opérations liées aux crédits européens représente à elle seule 65 M€ sur un total de 83 M€.

Au titre des fonds européens, le CESER relève avec intérêt le rattrapage opéré vis-à-vis des bénéficiaires du FEADER, après que des solutions aient été apportées au niveau national aux dysfonctionnements constatés dans la mise en œuvre des logiciels utilisés par l'Agence des Services et des Paiements.

Il apprécie évidemment la précision apportée par le Conseil régional quant à l'absence de risque de dégageant d'office, du fait du volume des paiements qui ont pu être assurés sur le FEADER, regrettant qu'il n'en soit pas de même pour le FEAMP, au titre duquel le risque de dégageant d'office reste présent.

Le CESER relève enfin qu'une revue de performance doit être réalisée avec la Commission européenne au vu des résultats atteints en fin d'année, et demande à être tenu informé des conclusions de ces échanges.

Mission N°II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur le programme 204 « Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises », le Président du Conseil régional propose :

- d'abonder de 9 M€ l'autorisation de programme de 40,5 M€ ouverte au budget ;
- d'abonder de 400 000 € l'autorisation d'engagement de 3 M€ ouverte au budget ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 8 M€ au budget.

Sur le programme 201 « Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance », il propose de réduire de 400 000 € l'autorisation d'engagement de 13 965 000 € ouverte au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER s'étonne de la hausse proposée dans cette seconde décision modificative, qui fait suite à une première augmentation en juin (+ 23 M€ en autorisation de programme, et + 13 M€ en crédit de paiement d'investissement). Au vu de l'ampleur de ces modifications, le CESER demande des précisions sur le ciblage des aides en question.

Dans la continuité de ses avis précédents, le CESER rappelle l'importance en amont de l'éco-socio-conditionnalité de la dépense régionale et en aval de l'évaluation de la politique mise en œuvre. A cet effet, l'étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (2015) proposait entre autres une grille de lecture de l'emploi durable. Le CESER est d'avis que l'effet de la dépense publique au soutien de la compétitivité des entreprises doit pouvoir être mesuré en termes d'emplois durables et de qualité. Le CESER suggère, alors que la grille Padus semble abandonnée, que le Conseil régional examine véritablement sa recommandation concernant la définition de l'emploi durable à travers son projet de grille.

Par ailleurs, le CESER regrette que les 400 000 € retirés du programme 201 ne bénéficient plus au développement de l'économie de la connaissance.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement, en lien avec le Conseil régional, les travaux relatifs au suivi et à l'évaluation des politiques publiques. Le CESER souhaite qu'une réponse lui soit faite sur la faisabilité d'une grille régionale pour qualifier l'emploi durable au moment où la dynamique de la Breizh Cop s'étend dans les territoires.

209 – Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Depuis 2012, le Conseil régional a engagé un projet de développement du port de Brest. Il vise à procéder à un dragage et à une extension du domaine sur des polders afin de pouvoir accueillir des navires de plus grande taille et de développer des activités industrielles, notamment dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR). Les travaux ont été engagés en 2017 sur les volets maritime et terrestre et sont en cours.

Dans une autre délibération, le Président du Conseil régional propose d'approuver le principe le lancement de la phase 2 des travaux maritimes et plus particulièrement l'aménagement du poste à quai n°2. Parallèlement, il soumet ici au vote le volet budgétaire de ce projet.

Ce deuxième poste à quai a vocation, comme le premier déjà livré, à permettre l'accueil d'une activité liée aux EMR. Le terminal EMR pourra ainsi accueillir la fabrication des fondations du parc éolien de Saint-Brieuc (2020-2022) et l'assemblage des quatre éoliennes flottantes de la ferme pilote de Groix Belle-Ile.

Le coût de ce poste à quai a été estimé par le maître d'œuvre à 5,1 M€ (HT).

Le Président du Conseil régional propose donc d'abonder de ce montant l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2018 et d'inscrire au budget un crédit de paiement complémentaire à ce montant.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

En cohérence avec les observations formulées sur le projet de développement du port de Brest lors de cette même session, le CESER exprime un avis favorable aux propositions du Conseil régional concernant le volet budgétaire de la phase 2 du projet de développement du port de Brest.

Il souhaiterait savoir si d'autres nouveaux crédits de paiement sont d'ores et déjà identifiés pour ce projet et quel sera le montant total du budget affecté à ce projet.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place des activités liées aux énergies marines renouvelables (EMR) sur le port de Brest ;
- le montant total des travaux.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Françoise BOUJARD et Virginie TEXIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite à l'arrivée de la liaison à haut ou très haut débit dans les lycées ainsi que la prise en charge progressive de la maintenance informatique par la Région, celle-ci a décidé de centraliser les serveurs informatiques au sein de datacenters. Sept établissements ont été centralisés au cours du premier semestre et trente le seront d'ici la fin novembre. Quinze lycées sont programmés en 2019. Par ailleurs, l'Académie souhaite que les serveurs administratifs des établissements soient également intégrés dans les datacenters.

Le Conseil régional propose d'abonder de 750 000 € l'autorisation de programme au budget 2018 qui était de 5 890 000 € et d'inscrire un crédit de paiement de 500 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER, qui insiste depuis plusieurs années sur la nécessité d'une politique ambitieuse d'accès au numérique dans les lycées bretons, approuve la présente décision modificative.

Cependant, le CESER rappelle que dans le Budget primitif 2018, il s'agissait, dans un premier temps, d'expérimenter dans sept établissements. Il semble que l'expérimentation ait été positive puisque trente autres établissements seront traités d'ici la fin de l'année.

Le CESER avait exprimé le souhait, dans son avis sur le Budget primitif 2018, d'être informé des résultats de cette expérimentation ; il regrette que cela n'ait pas été le cas. Il souhaite maintenant avoir des éléments de retour sur cette expérimentation avant la bascule sur les trente autres établissements. Il souhaite également qu'une réflexion globale sur la stratégie des datacenters et sur les mutualisations possibles (Départements, enseignement supérieur) soit menée.

Le CESER rappelle qu'il estime nécessaire et urgent la mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique régionale dans les lycées : lien avec la stratégie immobilière, objectifs chiffrés et calendrier, articulation avec les équipes pédagogiques.

Par ailleurs, le bon fonctionnement du numérique dans les lycées dépend de la cohérence de l'ensemble. Or la question des câblages et des réseaux internes, par exemple, n'est pas traitée dans ce programme.

Dans le Budget primitif, quatre-vingt lycées souhaitent être raccordés au « débit confortable ». Le CESER souhaiterait savoir sur quels critères les trente-sept établissements ont été choisis, et connaître leur répartition sur le territoire. Il insiste sur la nécessité de veiller à ne pas créer de disparités territoriales avec des lycées à deux vitesses.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
Au nom de la Commission « Economie et innovation »
et de David ALIS et Antoine PIERCHON
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le retard pris sur certaines opérations immobilières du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat de plan Etat-Région (CPER) conduit à proposer une diminution de 3,1 M€ (335 000 € reportés et 250 000 € rajoutés) de l'autorisation de programme de 17,1 M€ ouverte au budget. Par ailleurs, sur l'axe « créer les conditions de la réussite », il est proposé d'abonder de 100 000 € supplémentaires les actions permettant le développement et la réussite des campus de proximité incluant les Campus des métiers et des qualifications (CMQ), parties intégrantes du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (doté de 12,9 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des modifications proposées. Il souhaite disposer de davantage d'informations sur, d'une part, les opérations immobilières du CPER qui ont pris du retard, et, d'autre part, les opérations campus concernées.

Le CESER recommande de valoriser l'action des CMQ bretons : Technologies et usages du numérique, Industrie de la mer, Techniques et technologies alimentaires et Bâtiment durable. Il souhaiterait qu'une présentation lui soit faite de rapports d'activité de ces différents CMQ.

312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative propose d'abonder de 2,45 M€ l'autorisation de programme ouverte au budget pour le programme 312 et d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 3,7 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER aurait apprécié connaître les dossiers reçus par le Conseil régional relatifs à la construction, la rénovation et l'équipement des CFA, sachant que l'abondement proposé vise à permettre de répondre à 11 des dossiers déposés. Il aurait apprécié être informé, à l'occasion de ce bordereau, du volume des dossiers reçus, des critères d'attribution et de la répartition des 2,45 M€ entre les 11 dossiers retenus.

Il rappelle que ce modèle de financement de l'investissement dans les CFA bretons par le Conseil régional est appelé à évaluer, à compter de l'année prochaine, ce qui pose de nombreuses questions quant à l'avenir.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU et Franck PELLERIN
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative propose d'abonder de 500 000 € l'autorisation d'engagement ouverte au budget pour le programme 315 et d'inscrire un crédit de paiement de 500 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cet abondement qui va dans le sens des orientations annoncées dans le budget primitif.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional prévoit d'abonder de 32,1 M€ l'autorisation d'engagement ouverte au budget 2018 d'une part et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 2,8 M€ d'autre part.

L'autorisation d'engagement supplémentaire se décompose principalement en 26,9 M€ au titre du TER et 5,2 M€ au titre des transports routiers. La majeure partie de cette autorisation d'engagement vise à couvrir les paiements de la facture TER du premier trimestre 2019.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de ces éléments.

Il souligne que cette décision modificative permet de financer plusieurs études qui alimenteront la réflexion sur le futur réseau régional BreizhGo. A ce titre, le CESER en profite pour rappeler son attachement à la construction d'un service public régional de transports unifié et multimodal performant. Facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale, il constituera un atout majeur pour l'attractivité de l'ensemble des territoires en Bretagne.

402 – Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. *Accompagner le développement des gares TGV*

Des aléas concernant les travaux du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Rennes génèrent un surcoût d'opération de 2,7 M€. En conséquence, la Région a besoin de réaliser un engagement complémentaire (AP) à hauteur de 560 000 €.

L'opération de désaturation des infrastructures en gare de Rennes permet pour la Région une économie de 300 000 €, qui se traduira en 2018 par une diminution du besoin en crédits de paiements (CPI).

1.2. *Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires*

Les appels de fonds nécessaires aux travaux de réhabilitation de certaines lignes du maillage régional sont moins importants que prévus et concernant la ligne Rennes-Châteaubriant les paiements des premiers travaux n'interviendront qu'en 2019. Ainsi, 4,2 M€ de crédits de paiement ne seront donc pas réalisés en 2018. Il est proposé d'abonder de 560 000 € l'autorisation de programme de 35 497 000 € ouverte au budget et de réduire de 4 500 000 € les crédits de paiement d'investissement inscrits au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'appel de fonds nécessaire au surcoût des travaux concernant le Pôle d'échange multimodal (PEM) de Rennes. Il aurait néanmoins apprécié avoir le détail de ceux-ci, compte tenu du niveau global de ces aléas, qui plus est dans un contexte budgétaire contraint.

Compte tenu de la difficulté rencontrée actuellement pour boucler le financement des travaux nécessaires à la rénovation des lignes du maillage régional et notamment la ligne Rennes-Châteaubriant, le CESER rappelle la nécessité que chacun des acteurs et décideurs honore ses engagements pour permettre la remise à niveau de ces lignes indispensables pour relier tous les territoires au réseau ferroviaire structurant.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La réalisation des travaux concernant le PEM de Rennes ;
- La mise en œuvre en 2019 des travaux de réhabilitation de la ligne Rennes-Châteaubriant.

Mission VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Lors de sa Commission permanente du 9 juillet 2018 le Conseil régional a voté une participation de 448 181 €, obligation résultant d'une médiation relative à un litige entre le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel (SMBMSM) et la Compagnie des Parcs et des Passeurs du Mont-Saint-Michel (CPPMSM), correspondant à des services non rémunérés et au préjudice subi par la CPPMSM. Cette participation n'avait pas été prévue au budget prévisionnel relatif au programme 605.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'avis du Tribunal administratif de Caen ainsi que de l'annonce de la mise en place d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont la mission sera de coordonner la gestion et le développement du site, depuis le stationnement et les transports jusqu'à l'Abbaye.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Concernant l'axe « soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité », il est constaté, comme en 2017, que la totalité des crédits d'investissement prévus a été engagée, d'où la proposition d'abonder de 120 000 € les crédits d'investissement prévus pour le soutien aux projets entrant dans ce cadre, en les prélevant, comme en 2017, sur la ligne de fonctionnement du même programme (pas de modification de l'enveloppe globale).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le document budgétaire proposé rappelle le fort dynamisme des acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité, qui se traduit en 2018 par une augmentation renforcée des projets d'investissement présentés.

Le CESER se réjouit de ce dynamisme et prend acte de la nécessité, comme en 2017 (40 000 € pour rappel), d'abonder de 120 000 € les crédits d'investissement prévus pour le soutien de ces projets sur l'exercice 2018.

Le CESER renouvelle sa satisfaction du soutien continu apporté par le Conseil régional aux différents acteurs, contribuant ainsi au rayonnement de la Bretagne par l'accompagnement financier d'initiatives solidaires.

Fonds de gestion des crédits européens

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 - Programme FEAMP 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Programme de développement rural (Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2014-2020

Le programme 1120 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural FEADER, géré par la Région Bretagne, Autorité de gestion. La Région doit néanmoins réintégrer dans ses comptes annuellement les opérations réalisées par l'ASP, en dépenses et en recettes.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, et en attendant les chiffres définitifs des dépenses effectuées par l'Agence des services et des paiements (ASP), il est proposé :

- d'abonder l'autorisation de programme de 27 340 000 € ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de 28 600 000 € ;
- d'abonder l'autorisation d'engagement de 20 100 000 € ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de 35 300 000 € ;
- d'affecter les crédits votés en AE et en AP à l'opération d'intégration des dépenses effectuées par l'ASP sur la période du 16 octobre 2017 au 15 octobre 2018 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 28 600 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 35 300 000 €.

Programme FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) 2014-2020

De la même façon, le programme 1130 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre de la subvention globale FEAMP, gérée par la Région Bretagne, par délégation de l'Autorité de gestion nationale. Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 1 200 000 € au titre des exercices 2018 à 2020 ;
- d'affecter les crédits votés en AP à l'opération d'intégration des dépenses effectuées par l'ASP sur la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 200 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Concernant le FEADER, le CESER note le fort niveau de programmation pour l'ensemble des mesures (66,3 % de la maquette initiale). Il apprécie que la résolution des problèmes informatiques permette

enfin l'effectivité des paiements et que les risques de dégage­ment d'office (portant sur les crédits non consommés à N+3) soient écartés. Il restera attentif aux résultats liés à la mise en œuvre du cadre de performance (suivi des indicateurs financiers et de réalisation pour chacune des priorités du programme, pouvant déboucher sur l'allocation de la réserve de performance (6 %) en 2019 ou le non versement des fonds si les objectifs ne sont pas atteints) par la Commission européenne prévue fin 2018. Le CESER prend acte des abondements d'autorisation de paiement et d'engagement compte tenu des décalages de calendrier avec l'ASP.

Concernant le FEAMP, le CESER observe, après une mise en place très tardive liée notamment au délai de validation du Programme opérationnel, une accélération de la programmation et un démarrage des paiements au printemps 2018. Il s'inquiète cependant du fort risque de dégage­ment d'office, la prise en compte de seuils au niveau national ne faisant pas disparaître ce risque. Il s'alarme par conséquent des répercussions économiques et sociales pour les acteurs de la filière.

Le CESER prend acte de l'ouverture d'une autorisation de paiement de 1 200 000 € pour 2018-2020 compte tenu des décalages de calendrier avec l'ASP.

AUTRES DEPENSES

9000 – Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des bureaux à l'entrée de Patton, il est proposé d'abonder de 1 000 000 € l'AP 2018.

Par ailleurs, des études étaient chiffrées au BP 2018 pour installer des modulaires sur l'antenne de Brest afin d'accroître la capacité d'accueil du site. Il est finalement possible de construire en définitif sur une partie de l'atelier de l'antenne, inutilisé aujourd'hui, pour un coût de 420 000 €.

De même, la phase études et programmation pour la restructuration du château de Kerampuilh est aujourd'hui terminée, la maîtrise d'œuvre est désignée et la Sembreizh est mandatée. Il convient d'inscrire 2 500 000 € pour la réalisation des travaux.

En fonctionnement, la création d'un incubateur de services numériques sur le site de Patton nécessite de prévoir 210 000 € supplémentaires sur l'autorisation d'engagement (AE) 2018 et 105 000 € de crédits de paiement en fonctionnement (CPF) pour la réalisation de ces travaux.

Dans le cadre de la reprise du site du lycée Jean Moulin de Plouhinec en gestion par le Conseil régional, il est nécessaire d'abonder de 45 000 € l'AE et d'inscrire 9 000 € de CPF pour les charges de fonctionnement qui seront refacturées à la Région.

Les consommations et le prix du carburant ont évolué substantiellement ces derniers mois. De plus, le phénomène de retard dans la livraison des véhicules a nécessité de louer provisoirement des véhicules pour pallier aux besoins dans l'attente des livraisons, notamment pour les agents de la direction de l'économie implantés sur le territoire. Il est donc nécessaire d'abonder de 95 000 € l'AE 2018.

Une forte évolution des dépenses de transport (train, avion) est également constatée, ce qui requiert d'abonder de 70 000 € l'AE 2018.

Il est proposé pour le programme 9000 d'abonder de 3 920 000 € l'autorisation de programme de 39 891 000 € ouverte au budget sur le chapitre 900 ; d'abonder de 495 000 € l'autorisation d'engagement de 8 593 000 € ouverte au budget sur le chapitre 930 ; d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 114 000 € au budget sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER comprend la nature des opérations décrites dans le programme, mais regrette cependant l'absence de précisions sur plusieurs chapitres : quelle est la destination réservée au manoir de Kerampuilh après travaux ? Considérant les retards dans la livraison de nouveaux véhicules, n'existait-il pas d'autre solution que le recours à des locations ? Quelles sont les causes de la progression des frais de transport collectif, train et avion, ici constatée, alors que ces dépenses paraissaient bien contenues au cours des dernières années ?

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Plusieurs projets portant sur l'ajustement du parc logiciel tels que le remplacement de plusieurs outils vieillissants, ou la mise en œuvre d'évolutions techniques ne pourront être menés en 2018, les phases d'étude étant en cours voire non lancées.

A l'inverse, de nouveaux marchés télécoms ont pris effet au 1^{er} janvier 2018, avec des tarifs en forte augmentation par rapport aux marchés sortants et des besoins en débit et mobilité à la hausse, mettant en tension cette action. Au cours du premier semestre, une opération d'augmentation de débit internet a été réalisée sur plusieurs sites régionaux.

Par ailleurs les besoins en mobilité liés à la territorialisation de l'administration régionale impactent les dépenses en téléphonie mobile.

Pour ces raisons, il est proposé au titre du programme 9002 de réduire de 200 000 € l'autorisation de programme ouverte sur le chapitre 900 ; d'abonder de 200 000 € l'autorisation d'engagement ouverte sur le chapitre 930 ; d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 400 000 € sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne peut que constater les évolutions tarifaires ainsi que l'augmentation des besoins, qui paraissent justifiées, tout en regrettant qu'aucune information ne soit apportée sur les raisons des surcoûts inhérents aux nouveaux marchés télécom par rapport aux précédents.

Pour le CESER, il conviendrait aussi de préciser ce qui retarde l'ajustement du parc logiciel et de fixer un calendrier afin d'éviter d'éventuels déboires.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les dépenses complémentaires proposées sont compensées par des recettes perçues en 2018 sur le programme 9011. Les demandes suivantes sont donc neutres budgétairement.

Afin d'assurer le remboursement des frais de déplacements aux agents, il est proposé d'ajuster la répartition des crédits inscrits sur les lignes budgétaires dédiées et d'augmenter cette enveloppe pour l'année en cours.

Par ailleurs, le Conseil régional a eu recours cette année à différents accompagnements pour d'une part, conduire les réorganisations nécessaires au sein de deux directions et, d'autre part, bénéficier de diagnostics de situations dans certains lycées.

Enfin, un décalage de facturation sur l'exercice 2018, concernant le remboursement de rémunération de personnel mis à disposition de la Région en 2017, conduit à un ajustement des crédits inscrits. Il convient ainsi d'augmenter l'action « Gestion de l'activité des agents » de 174 700 €.

Des besoins de formation, en lien avec le projet « Nouvelle administration », ont émergé et vont conduire à une inscription complémentaire de 51 575 €.

Le Conseil régional a choisi en 2015 d'être en auto assurance, notamment dans la gestion des frais médicaux et des capitaux décès pouvant être versés. Les frais engagés à ces deux titres pour l'année 2018 conduisent à une inscription complémentaire de 120 000 €.

Afin d'ajuster les enveloppes dédiées aux collaborateurs des groupes d'élus, le chapitre correspondant sera diminué de 6 275 €.

Il est ainsi proposé sur le programme 9011 d'abonder de 340 000 € l'autorisation d'engagement, tout en inscrivant un crédit de paiement de fonctionnement de même montant, réparti sur les mêmes chapitres.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Les propositions appellent peu de remarques, d'autant plus qu'elles sont annoncées sans impact sur le budget eu égard à des recettes, non précisées, perçues au titre de ce programme.

L'inscription complémentaire de 120 000 € au titre du choix fait d'exercer en auto assurance mériterait une information pour éclairer quant aux avantages budgétaires découlant de cette décision mise en œuvre depuis 2015.

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La mise en œuvre des projets de la collectivité nécessite d'ajuster le tableau des emplois, notamment pour disposer de supports de poste vacants et disponibles et programmer les différents recrutements dans les meilleurs délais.

Les réorganisations de la Direction de l'immobilier et de la logistique (DIL) et de la Direction des ressources humaines (DRH) nécessitent d'identifier de nouveaux supports dédiés pour répondre aux enjeux qui se présentent.

Enfin, le Laboratoire d'innovation publique (Ti Lab) ainsi que la Délégation à la Stratégie Numérique nécessitent la mobilisation de 2 supports de catégorie B.

Ces créations n'ont pas d'effet budgétaire immédiat dans la mesure où les différents recrutements ne s'effectueront qu'à compter de janvier 2019. Leur financement s'opèrera prioritairement par redéploiement des postes existants et s'inscrira dans le cadre des différentes décisions budgétaires à venir en 2019.

Par ailleurs, sans modifier le montant des enveloppes attribuées aux groupes, il est proposé d'ajuster leur répartition et ainsi de diminuer de 5 600 € le chapitre dédié à la rémunération des collaborateurs de groupe. L'action du programme 9011, regroupant les crédits de fonctionnement des groupes, sera augmentée du même montant.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque particulière sur ce programme.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La politique d'achat, levier stratégique de pilotage des dépenses, doit permettre d'établir un diagnostic précis et réel de la commande publique, afin de définir des objectifs d'économie chiffrés associés à des objectifs responsables. Fondée sur la programmation annuelle voire pluriannuelle des achats et une évaluation des besoins, la mise en œuvre de la politique d'achat nécessite d'investir dans l'analyse des données essentielles et de construire un Observatoire régional de la commande publique. Ces chantiers stratégiques, organisationnels et techniques, impliquent des moyens externalisés que le Conseil régional prévoit de mutualiser dans le cadre de la transformation numérique.

Pensées et pilotées comme des déclinaisons opérationnelles du Schéma des achats économiquement responsables, les démarches d'animation engagées avec la filière agro-alimentaire et celle de la construction du bâtiment et des travaux publics se poursuivent, en association avec les acteurs de l'écosystème de la commande publique. Poursuivant les objectifs relatifs à l'achat de denrées alimentaires en restauration collective, plusieurs chantiers sont engagés à l'échelle régionale.

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage nécessite un abondement de l'enveloppe financière dédiée.

D'autre part, la transformation numérique de l'administration prend la forme d'une démarche collective, articulée autour de deux programmes « Administration 100 % numérique » et « Gouvernance de la donnée ». L'objectif est de simplifier le fonctionnement de l'administration,

d'améliorer les relations aux usagers, de servir la territorialisation et d'encourager la transversalité et la mutualisation. Dans ce contexte, le Conseil régional juge nécessaire la mise en œuvre d'un programme de développement des compétences numériques. Il devra s'appuyer sur de nouvelles expertises et compétences, que le Conseil régional entend valoriser au sein d'un futur incubateur de services numériques.

Il est proposé d'abonder de 350 000 € l'autorisation d'engagement sur le chapitre 930, et d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 500 000 € au budget sur le même chapitre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Conscient de l'importance du champ d'intervention concerné, au sujet duquel il a précédemment rendu un avis, le CESER est favorable à la poursuite d'une politique d'achat ambitieuse, et ce faisant il prend acte de l'accompagnement budgétaire rendu nécessaire par le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci devra constituer l'une des conditions permettant de favoriser l'application d'une politique d'achat plus responsable à tous niveaux, laquelle à ce titre devra être évaluée, notamment grâce aux données du futur Observatoire régional de la commande publique. Le CESER suivra avec attention ces travaux. Présentement, il regrette l'absence d'informations sur le maître d'œuvre retenu.

Pareillement, le renforcement des compétences numériques représente un impératif pour permettre aux agents de remplir leur mission dans de bonnes conditions. L'évolution attendue de la qualité des services rendus et des autres retombées escomptées pourrait aussi faire l'objet d'une évaluation. Le CESER souhaite savoir si le Conseil régional envisage un suivi et une future évaluation de cette mesure, et se montrera par conséquent attentif à ces résultats.

Cependant, indépendamment de la décision modificative, et pour ce qui touche au développement du programme « Administration 100 % numérique » le CESER attire l'attention de la Région sur le risque d'exclusion couru par les usagers les plus éloignés des nouveaux outils de communication.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Tout d'abord, le Conseil régional présente le compte-rendu de l'état des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits, mais qui présentent un reste à mandater, soit 581 188 576 € en AP et 316 095 015 € en AE.

Ensuite, au titre des mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71, il est proposé :

- d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de 700 000 €, au titre des mouvements réels correspondant aux intérêts courus non échus pour les prêts comme pour les emprunts ;
- de modifier la répartition des AP et AE par chapitre sur le programme 318, pour un total de 90 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur ces informations.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Projet de décision modificative n°2 au budget 2018

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Laetitia BOUVIER (JA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Mireille MASSOT (UNAASS), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHÉL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Le soutien à la compétitivité des entreprises en 2018 passe donc d'un budget primitif de 17,1 M€ à 49,5 M€ avec cette 2eme décision modificative, soit une multiplication par 3.

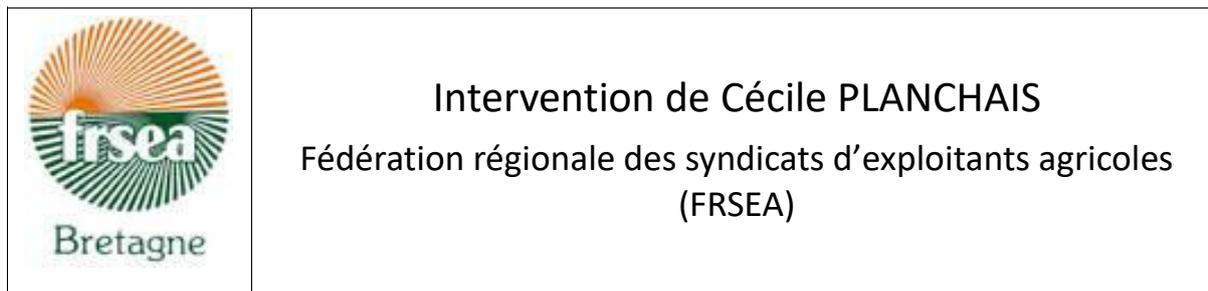
Les bénéficiaires sont essentiellement les industries agro-alimentaires, notamment la filière volaille cette année avec la reprise de Doux et l'entrée de la Région au capital de Yer Breizh, une première régionale.

Mais en recourant successivement aux décisions budgétaires modificatives 1 et 2 pour un tel dépassement, cela ne permet pas une connaissance complète du dossier : ainsi pour l'entrée au capital de Yer Breizh y a-t-il eu un rapport d'expertise indépendant comme demandé dans la loi Notre? nous ne le savons pas.

Nous rajoutons à l'avis du CESER sur ce programme 204 que c'est un peu « open bar » pour ces entreprises. Ainsi le bordereau justifie l'engagement par des « dynamiques entrepreneuriales vertueuses » auxquelles la Région doit répondre..., lesquelles ? nous ne savons rien des critères d'octroi de ces aides : car même s'il s'agit de compétitivité, cela ne peut se faire avec de l'argent public au détriment des enjeux climatiques sans soucis de soutenabilité environnementale et de durabilité sociale. L'argent public doit aller vers les transitions justifiées et contrôlables.

Quels objectifs de reconquête de marché intérieur la Région vise -t-elle ? Avec quelle qualité de produits et quelle reconnaissance en terme de signes de qualité ? Avec quels bénéfices social et environnemental ?

Aucun critère, ni aucun objectif quantifié ne sont présentés pour justifier cet engagement de la Région, juste l'urgence et le maintien d'une filière qui, elle, n'est pas vraiment vertueuse comme le montre les nouveaux investissements dans des élevages 100% hors sol...



Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le programme 1120 qui retranscrit les informations relatives à la mise en œuvre des fonds FEADER pour le Programme de Développement rural dont le Conseil régional est autorité de région, revêt une importance toute particulière pour le monde agricole puisqu'il est le support des actions permettant l'installation des jeunes, le soutien à la compétitivité et à la modernisation des exploitations agricoles, l'évolution des pratiques avec les mesures agro environnementales et climatiques.

Si nous reconnaissons le soutien particulier du Conseil régional envers l'agriculture bretonne, nous regrettons que des outils informatiques aient retardés fortement l'instruction et le paiement de soutiens aux agriculteurs pourtant essentiels à l'équilibre économique des exploitations agricoles. Certaines aides de 2016 (MAEC notamment) sont d'ailleurs toujours en attente. Il est déplorable que des acteurs économiques créateurs d'emplois voient leur activité fragilisée parce que l'administration française n'a pas été en capacité, depuis 2014, de mettre en place un logiciel adapté pour l'instruction et le paiement d'aides en temps et en heure.

Nous tenons également à rappeler ici l'absolue nécessité pour les exploitations agricoles bretonnes, socles de l'appareil agroalimentaire breton, de se moderniser pour continuer à être compétitives sur tous les marchés : du local à l'international.

Le Conseil régional a l'ambition de faire de la Bretagne « le leader européen du bien manger ».

Cela se fera d'abord grâce aux agriculteurs et à condition qu'ils soient en capacité de dégager un revenu suffisant de leurs activités, proportionnel aux enjeux, au temps de travail et aux risques pris par le chef d'exploitation.

Aussi, si des arbitrages budgétaires devaient être décidés faute de budget suffisant, nous vous demandons ici, de concentrer d'abord les efforts budgétaires de ce programme sur l'installation des jeunes et la modernisation des exploitations agricoles. Ces deux actions permettent en effet d'écrire l'avenir de l'agriculture.

Le grand Plan d'investissement promis depuis de nombreux mois devra donc venir en complément de ces financements et non pas en substitution.

Les soutiens à l'évolution des pratiques agricoles (MAEC et soutien à l'agriculture biologique notamment) devront avant tout trouver une rémunération au travers du prix payé par le consommateur.

Pour conclure, nous sommes d'accord de relever le défi pour que la Bretagne soit « le leader du bien manger » mais cela ne se fera pas sans les agriculteurs et pas à n'importe quel prix !

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Stéphane CRÉACH

Comité régional CGT de Bretagne

Si la décision modificative numéro 2 présente « des ajustements... qui autorisent principalement un soutien supplémentaire bienvenu à des programmes porteurs pour l'économie et l'emploi » comme le précise l'avis du rapporteur général, la CGT tient à répreciser certaines notions pour lesquelles elle est intervenue en commissions.

Tout premièrement, concernant le programme 204 de la mission 2 « accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises », il devient effectivement urgent de faire entrer dans les logiciels de pensée et numériques du Conseil régional et de ses partenaires, la proposition du CESER d'une grille de lecture qualifiant l'emploi durable alors que la référence avec l'emploi de qualité s'estompe dans le naufrage de la démarche Padus et de l'agenda 21 au même moment que s'écrit « un monde à vivre » slogan du projet Breizh COP.

C'est d'autant plus vrai que l'avis demande des précisions concernant l'effet boule de neige des aides aux entreprises de l'IAA sans que le fléchage vers l'emploi durable ne soit pris en compte.

Si l'emploi dans ce pilier industriel agroalimentaire breton était la référence en matière de conditions de travail, de salaires, de déroulement de carrière et d'égalité femmes/hommes nul doute que cela serait de notoriété publique or il n'en est rien et c'est même plutôt l'inverse qui est vérifié.

Toujours dans le même ordre d'idée concernant l'emploi durable, la CGT a insisté sur cette notion de l'emploi durable concernant les retombées envisageables à propos des activités EMR et du programme 209 par exemple. Pour la CGT, le CESER se doit d'être, comme elle, très exigeant sur ce domaine du travail en territoire pour l'implication des entreprises locales, le maintien et la création d'emplois stables et de qualité sur les bassins d'emplois et vie.

Les schémas industriels sont sur le point de se dévoiler puisque le bordereau indique bien que, je cite : « le futur terminal EMR accueillera l'activité de fabrication des fondations du parc éolien offshore de Saint-Brieuc » et de préciser aussi que « le terminal accueillera, entre 2020 et 2021, l'assemblage des quatre éoliennes flottantes de la ferme pilote de Groix-Belle-Ile ».

Il est dès à présent utile que la question de l'emploi local et de la formation soient mis sur la table. Faire des prévisions de plans de charge, de besoins d'emplois, de formations nécessaires pour conduire ces chantiers totalement nouveaux est d'une telle évidence industrielle que cela doit certainement être dans les dispositifs en débat.

Le CESER aurait intérêt à en avoir connaissance tout comme les organisations syndicales de salariés.

Comme il s'agit donc bien d'une affirmation - et nous l'apprécions à sa juste valeur - il est urgent de travailler à un réel développement de l'emploi durable sur le bassin Brestois dans une logique de complémentarité des intervenants industriels, les services annexes, de soutien et logistique. C'est tout le concours du tissu productif et administratif local qui doit être sollicité des grandes entreprises aux PME.

Toujours dans le domaine de la satisfaction, nous considérerons que les observations du CESER concernant les questions de mobilités précisent sa préférence envers le service public ferroviaire.

A l'heure où l'ouverture à la concurrence va entrer dans le débat, force est de constater que le marqueur de notre institution ne se perd pas dans les brumes et reste dans la logique du vœu adopté par cette même instance en faveur du service public ferroviaire au moment où le lobby routier compte faire de nouveau entendre parler de lui pour poursuivre le droit qu'il s'octroie, par exemple, à polluer.

Or, il est inconcevable, alors que la notion de responsabilisation est servie du matin au soir aux citoyennes et citoyens, ce qui n'est pas sans fondement, que dans le même temps des pans entiers de l'économie échappent à leurs responsabilités : « pollueur/payeur » n'est pas un slogan, c'est une politique. Il faut avoir le courage de la mener, y compris en accompagnant les acteurs dans la transition.

Comme l'indique l'avis du CESER, cette DM2 va clore l'exercice budgétaire 2018 et les orientations budgétaires 2019 seront ou pas marquées du sceau du nouveau cap que le Président de Région exprime lors des différentes COP territoriales en portant un changement de modèle breton par la prise de décisions autour de l'urgence climatique, les questions de mobilités et du « bien manger ».

Le discours du Président de Région est particulièrement marqué sur ces questions dans les COP territoriales dans lesquelles le CESER s'est inscrit.

Le CESER continuera à apporter, comme il le fait depuis le début de ce processus, ses contributions et travaux pour tenter lui aussi de permettre d'éclairer pour le passage d'un mode de vie à un autre, ce qui se nomme les transitions, transitions qui lui servent de fil rouge dans ses réflexions et travaux.

A noter, là pour le déplorer, que les questions liées au travail continuent d'être les grandes oubliées du processus et, preuve en est, seule la Conférence Sociale n'est pas sollicitée pour ce grand débat « d'un monde à vivre ».

Dans ce chemin pris et affirmé par l'exécutif régional, il sera intéressant de vérifier de ce fait les inflexions et les tendances budgétaires pour 2019 à la session de décembre de cette assemblée.

Pour finir, la CGT - qui le dira par ailleurs - attire l'attention sur l'ensemble du processus actuellement à l'œuvre dans la centralisation des décisions, la décentralisation des projets et missions parfois, mais souvent sans moyens, et enfin la transformation du modèle social français pour répondre uniquement au dogme du libéralisme et de la puissance financière dont la prochaine crise fera de nombreuses victimes.

La CGT n'a pas plus envie que cela de se comporter en oiseau de mauvaise augure mais force est de constater que pour beaucoup l'existence est réellement plus complexe qu'il n'y a quelques temps, c'est vrai pour les privés d'emplois, les salariés.es comme pour les retraités qui s'indignent, à juste titre, du racket organisé à leur encontre.

Demain 9 octobre, la CGT sera de nouveau dans les mobilisations d'actifs et de retraités pour insister sur l'inversion des priorités puisque c'est le capital qui a un coût et le travail un prix, comme cette assemblée l'avait fait remarquer lors de son étude sur les activités industrielles créatrices d'emplois durables de juin 2015.